

**Plan de réhabilitation**

Articles 31.43, 31.51, 31.54 ou 31.57 de la *Loi sur la qualité de l’environnement*

Formulaire de demande d’approbation – APR-LQE

Renseignements

Portée du formulaire

Ce formulaire vise une demande d’approbation d’un plan de réhabilitation requise en vertu des articles 31.43, 31.51, 31.54 ou 31.57 de la *Loi sur la qualité de l’environnement* (RLRQ, chapitre Q-2), ci-après appelée la LQE. Lorsqu’un terrain s’avère contaminé, le responsable de la contamination ou le gardien du terrain qui souhaite ou qui est tenu de le réhabiliter, doit préparer un plan de réhabilitation. Notez que selon l’article 2 de la *Loi sur certaines mesures permettant d’appliquer les lois en matière d’environnement et de sécurité des barrages* (RLRQ, chapitre M-11.6), ci-après appelée la LMA, une approbation est considérée comme ayant le même sens et les mêmes effets qu’une autorisation'?'.

Les travaux ou ouvrages que nécessite la mise en œuvre d’un plan de réhabilitation d’un terrain approuvé par le ministre sont soustraits à l’application de l’article 22 de la LQE (art. 31.64 LQE). Ces travaux ou ouvrages doivent être déclarés dans la présente demande. Pour ce faire, déposez les formulaires d’activité correspondant aux travaux devant être réalisés afin qu’ils soient analysés dans le cadre de la demande d’approbation du plan de réhabilitation. Par exemple, si la réhabilitation inclut un équipement de traitement des eaux contaminées, il faut remplir le formulaire d’activité **AM204 – Appareil ou équipement destiné à traiter les eaux usées ou contaminées** et le joindre à la présente demande ainsi que les formulaires d’impacts et de description complémentaires qui y sont reliés.

**Déclaration de conformité**

Lorsque le plan de réhabilitation réalisé en application des articles 31.51 ou 31.54 est conforme aux conditions énoncées à l’article 2.4 du Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains (RLRQ, chapitre Q-2), ci-après appelé le RPRT, la réhabilitation d’un terrain contaminé peut être admissible à une déclaration de conformité. Dans ce cas, utilisez le [Service en ligne](https://www.environnement.gouv.qc.ca/autorisations/declaration-conformite/service-declaration-conformite.htm) et déposez la déclaration de conformité au moins 30 jours avant le début des travaux (art. 31.68.1 LQE).

Fournir les renseignements demandés

Les renseignements demandés peuvent être fournis à même le formulaire ou dans un document joint à la demande, auquel cas vous devez indiquer le nom du document joint ainsi que la section où figurent lesdits renseignements. Si le plan prévoit le maintien de contaminants'?' dans le terrain excédant les valeurs limites règlementaires, le plan de réhabilitation détaillé doit être joint à ce formulaire dans tous les cas.

Notes :

* Les cases à cocher grisées ☐ R ☐ NR ☐ SO, figurant à l’extrémité droite des questions, sont réservées au ministère. **Attention, leur présence vous indique que la question est obligatoire.**
* Les termes suivis du point d’interrogation'?' sont définis dans le lexique situé à la fin du formulaire.

Consignes particulières

Le présent formulaire doit être transmis en format papier ou par voie électronique à la direction régionale (DR) où est situé le terrain à réhabiliter. En plus des documents requis, les frais exigibles en vertu de l’article 12 du *Règlement sur les frais exigibles relatifs au régime d’autorisation environnementale et d’autres frais* doivent être acquittés pour que la demande soit considérée comme recevable. Pour toute demande d’information, dont le mode de transmission de la demande d’approbation souhaitée (en format papier ou par voie électronique), contactez la DR concernée en consultant le répertoire [Adresse des directions régionales du ministère](https://www.quebec.ca/gouvernement/ministere/environnement/coordonnees/adresses-des-directions-regionales#c175340).

Le plan de réhabilitation doit être transmis au ministre et avoir été **approuvé avant le début des travaux sur le terrain**.

Références

Lois et règlements liés au présent formulaire

Site Web du Gouvernement du Québec – [Lois et règlements du ministère](https://www.quebec.ca/gouvernement/ministere/environnement/lois-et-reglements), plus précisément :

* Loi sur la qualité de l’environnement (RLRQ, chapitre Q-2) – ci-après appelée la LQE
* Loi sur certaines mesures permettant d’appliquer les lois en matière d’environnement et de sécurité des barrages (RLRQ, chapitre M‑11.6) – ci-après appelée la LMA
* Loi visant principalement à renforcer l’application des lois en matière d’environnement et de sécurité des barrages, à assurer une gestion responsable des pesticides et à mettre en œuvre certaines mesures du Plan pour une économie verte 2030 concernant les véhicules zéro émission (2022, chapitre 8) – ci-après appelé PL-102
* Règlement sur l’enfouissement des sols contaminés (RLRQ, chapitre Q-2, r. 18) – ci-après appelé le RESC
* Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains (RLRQ, chapitre Q-2, r. 37) – ci-après appelé le RPRT
* Règlement sur le stockage et les centres de transfert de sols contaminés (RLRQ, chapitre Q-2, r. 46) – ci-après appelé le RSCTSC
* Règlement concernant la traçabilité des sols contaminés excavés (RLRQ, chapitre Q-2, r.47.01) – ci-après appelé le RCTSCE
* Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RLRQ, chapitre Q-2, r. 35.2) – ci-après appelé le RPEP

Documents de soutien, guides et outils de référence

* Site Web du ministère – [Protection des sols et réhabilitation des terrains contaminés – Publications](https://www.environnement.gouv.qc.ca/sol/terrains/index.htm)
* Guide de caractérisation des terrains
* Site Web du ministère – [Guide d’intervention – Protection des sols et réhabilitation des terrains contaminés](https://environnement.gouv.qc.ca/sol/terrains/guide-intervention/index.htm)
* Guide d’intervention – Protection des sols et réhabilitation des terrains contaminés;
* Fiche technique 9 : Réhabilitation d’un terrain à l’aide d’un procédé de traitement *in situ*;
* Fiche technique 12 : La migration des contaminants organiques volatils chlorés d’un terrain vers l’air intérieur d’un bâtiment
* Site Web du ministère – [Avis à inscrire obligatoirement au Registre foncier](https://www.environnement.gouv.qc.ca/sol/terrains/registre_foncier/)
* Avis de contamination
* Avis de restriction d’utilisation
* Site Web du ministère – [Réhabilitation basée sur l’analyse de risque](https://www.environnement.gouv.qc.ca/sol/terrains/guide-intervention/rehab-basee-analyse-risque.htm)
* Lignes directrices pour la réalisation des évaluations du risque toxicologique d’origine environnementale au Québec et leur addenda
* Procédure d’évaluation du risque écotoxicologique pour la réhabilitation des terrains contaminés
* Site Web du ministère – [Autorisation ministérielle](https://www.environnement.gouv.qc.ca/autorisations/autorisations-ministerielles.htm)
* Site Web du Gouvernement du Québec – [Obtenir des renseignements sur une entreprise](https://www.quebec.ca/entreprises-et-travailleurs-autonomes/obtenir-renseignements-entreprise)
* Service en ligne – Rechercher une entreprise au Registre des entreprises
* Site Web de Statistique Canada – [Système de classification des industries de l’Amérique du Nord (SCIAN) 1997](https://www.statcan.gc.ca/fr/sujets/norme/scian/1997/scian1997)
* SCIAN 1997 – Structure de la classification et définition

1. Identification et coordonnées
   1. Demandeur

1.1.1 Parmi les choix ci-dessous, sélectionnez la catégorie de demandeur qui correspond à la présente situation.

R NR SO

|  |
| --- |
| Propriétaire du terrain |
| Locataire du terrain |
| Autre, *précisez* |

Si le demandeur n’est pas le propriétaire du terrain, il est recommandé de joindre le consentement écrit du propriétaire relativement au contenu du plan de réhabilitation.

|  |  |
| --- | --- |
| *Indiquez le nom du document.* | *Précisez la section.* |

1.1.2 Dans le tableau ci-dessous\*, identifiez la personne qui soumet le plan de réhabilitation (art. 31.43, 31.51, 31.54 ou 31.57 LQE).

R NR SO

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Type de personne** | | Personne physique'?' Personne morale'?'  Personne morale de droit public'?' Société de personne'?' | | | |
| **Nom** (selon le type de personne indiqué) | | *Saisissez les informations*. | | | |
| **Numéro d’entreprise du Québec (NEQ'?'), s’il y a lieu** | | Sans objet | *Saisissez les informations*. | | |
| **Coordonnées du titulaire ou de son siège social** | | | | | |
| **Numéro civique** | *Saisissez les informations*. | **Nom de la rue** | ... | | |
| **App./bureau** | ... | **Municipalité** | ... | **MRC** | ... |
| **Province** | Sélectionnez la province  Ne s’applique pas | **Pays** | ... | **Code postal** | ... |

\*S’il y a plus d’un demandeur, cliquez sur le + pour dupliquer le tableau. Les renseignements demandés doivent être fournis pour chacun d’eux.

* 1. Personne-ressource

R NR SO

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Identification de la personne-ressource**'?' | | | | |
| **Prénom et nom de la personne-ressource** | *Saisissez les informations*. | | | |
| **Titre ou fonction** | ... | | | |
| **Coordonnées de la personne-ressource** | | | | |
| **Numéro de téléphone (bureau)** | ... | | Poste | ... |
| **Numéro de téléphone (autre)** | ... | | | |
| **Adresse courriel** | ... | | | |
| **Je consens à ce que le ministre de l’Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs ainsi que les employés du ministère communiquent avec moi par le biais de l’adresse courriel inscrite ici pour toute communication future, qu’elle soit liée ou non au traitement et à l’analyse du présent avis.** | | | | Je consens |
| **Cette personne remplit-elle également le rôle de représentant?** | | Oui Non  Si vous avez répondu Oui, passez à la section 2. | | |

* 1. Représentant

R NR SO

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Identification du représentant**'?' | | | |
| **Prénom et nom du représentant'?'** | *Saisissez les informations*. | | |
| **Nom de l’entreprise ou de l’organisme associé** | ... | | |
| **Titre ou fonction** | ... | | |
| **Coordonnées du représentant** | | | |
| **Numéro de téléphone (bureau)** | ... | Poste | ... |
| **Numéro de téléphone (autre)** | ... | | |
| **Adresse courriel** | ... | | |

1. Déclaration d’antécédents

2.1 Fournissez le formulaire de déclaration *AM36 – Déclaration d’antécédents* (art. 115.8 LQE et art. 178 PL-102).

R NR SO

Notes :

* La déclaration d’antécédents doit être fournie pour chaque demande.
* La déclaration d’antécédents n’est pas requise pour les personnes morales de droit public. Dans ce cas, cochez « Sans objet ».

|  |  |
| --- | --- |
| *Indiquez le nom du document.* | *Précisez la section.* |

|  |
| --- |
| Sans objet |

1. Type de demande

3.1 La demande vise-t-elle la modification d’un plan de réhabilitation approuvé (art. 31.60 LQE)?

R NR SO

|  |
| --- |
| Oui Non |

Si vous avez répondu Non, passez à la section 4.

3.2 Décrivez en détail le changement qui requiert une modification du plan de réhabilitation, son contexte et son impact sur le plan à modifier.

R NR SO

Cette description doit permettre de bien comprendre la demande de modification.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

3.3 Confirmez que le propriétaire du terrain a été notifié de la demande de modification du plan de réhabilitation (art. 31.60 al. 2 LQE).

R NR SO

|  |
| --- |
| Je confirme |
| Ne s’applique pas (le demandeur est le propriétaire du terrain) |

*Consignes pour remplir la suite du formulaire*

Vous devez remplir uniquement les questions concernées par la modification et fournir toute information demandée dans le formulaire qui n’a pas déjà été transmise ou qui nécessite une mise à jour (art. 31.60 LQE).

1. Localisation du terrain
   1. Coordonnées et désignation cadastrale

4.1.1 L’adresse du lieu visé par la demande est-elle identique à celle du demandeur indiqué à la section 1.1?

|  |
| --- |
| Oui Non Ne s’applique pas (lieu visé ne possède pas d’adresse) |

Si vous avez répondu Oui ou Ne s’applique pas, passez à la question 4.1.3.

4.1.2 Dans le tableau ci-dessous, précisez les coordonnées du lieu visé.

Si une information n’est pas disponible (ex. numéro civique), inscrivez « Sans objet ».

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Nom de l’établissement** *(facultatif)* | | *Saisissez les informations*. | | | |  |
| **Numéro civique** | *Saisissez les informations*. | **Nom de la rue** | *Saisissez les informations*. | | | |
| **App./bureau** | ... | **Municipalité** | ... | **MRC** | ... | |
| **Province** | Sélectionnez la province  Ne s’applique pas | **Pays** | ... | **Code postal** | ... | |

4.1.3 Dans l’un ou l’autre des tableaux ci-dessous, indiquez la désignation cadastrale la plus récente du ou des lots visés par la demande.

R NR SO

|  |
| --- |
| Ne s’applique pas (site du projet non cadastré) |

Cadastre rénové du Québec

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Lot | | | | | |
| *Saisissez les informations.* | ... | ... | ... | ... | ... |
| ... | ... | ... | ... | ... | ... |
| *Cliquez sur le + pour ajouter des lignes*. | ... | ... | ... | ... | ... |

|  |  |
| --- | --- |
| *Si vous préférez joindre un document, indiquez-en le nom.* | *Précisez la section.* |

Ancienne compilation cadastrale

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Lot | Rang, concession, bloc | Cadastre |
| *Saisissez les informations.* | ... | ... |
| ... | ... | ... |
| *Cliquez sur le + pour ajouter des lignes*. | ... | ... |

|  |  |
| --- | --- |
| *Si vous préférez joindre un document, indiquez-en le nom.* | *Précisez la section.* |

* 1. Plan de localisation et données géospatiales

4.2.1 Fournissez un ou plusieurs plans de localisation du site incluant les informations suivantes:

* la délimitation du site visé;
* les voies d’accès;
* toutes les zones d’intervention :
* la délimitation des excavations projetées,
* les travaux de dragage des sédiments,
* les aires d’entreposage et de manutention;
* les bâtiments, les installations ou les structures
* de traitement,
* à démanteler et ceux qui seront conservés le cas échéant;
* l’emplacement des types de matières laissées en place ou à excaver :
* les sols contaminés,
* les matières résiduelles,
* les matières dangereuses résiduelles,
* les résidus miniers,
* les autres matériaux ou structures souterraines;
* l’emplacement des types de matières qui seront utilisées comme remblai ou pour la construction d’un ouvrage, le cas échéant :
* les sols contaminés (du terrain d’origine ou importés),
* les matériaux de démantèlement (ex. : brique, béton, asphalte);
* les eaux de surface;
* les sédiments contaminés, le cas échéant;
* les sols traités valorisés sur le site;
* les points de rejet;
* les puits d’observation;
* les sites de prélèvement d’eau et leurs aires de protection;
* les points de mesure ou d’échantillonnage;
* la délimitation des milieux humides et hydriques et le type de milieu (ex. : littoral, rive, zone inondable, étang, marais, marécage et tourbière).

**Les éléments localisés sur le plan doivent correspondre à la réalité (dimensions et localisation).**

Selon le projet, plus d’un plan de localisation peut être fourni.

Les formats de fichiers acceptés sont JPEG et PDF.

|  |  |
| --- | --- |
| *Indiquez le nom du document.* | *Précisez la section.* |

4.2.2 Précisez les données géospatiales en fournissant un ou plusieurs éléments parmi les suivants et cochez le choix.

|  |
| --- |
| La limite de l’aire de réhabilitation |
| Le tracé de travaux linéaires |
| Le point central de l’activité |
| Les points de rejet |
| Autre, *précisez* |

Les données peuvent être fournies selon l’une ou l’autre des méthodes suivantes :

* un fichier dans un des formats acceptés : KML, GPX ou Shapefile (incluant SHP, SHX, DBF et PRJ); ou
* les coordonnées géographiques en degrés décimaux conformes au système géodésique NAD83, ayant au moins six chiffres après la virgule (ex. : 45,657812).

Les données géospatiales ou les coordonnées géographiques permettent de localiser de façon précise l’emplacement des travaux visés par la demande.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

1. Plan de réhabilitation
   1. Nature des activités

5.1.1 Sélectionnez l’article de la LQE en vertu duquel la demande est déposée.

|  |
| --- |
| Article 31.43 – Ordonnance |
| Article 31.43 – Ordonnance avec maintien des contaminants'?' (art. 31.45 LQE) |
| Article 31.51 – Cessation d’activité |
| Article 31.51 – Cessation d’activité avec maintien des contaminants (art. 31.45 LQE) |
| Article 31.54 – Changement d’utilisation |
| Article 31.54 – Changement d’utilisation avec maintien des contaminants (art. 31.55 LQE) |
| Article 31.57 – Réhabilitation volontaire avec maintien de contaminants'?' sur le terrain |

Notez que lorsqu’il y a le maintien des contaminants en place, la section 6 du présent formulaire doit être remplie.

5.1.2 Indiquez le code du Système de classification des industries de l’Amérique du Nord (SCIAN) de la ou des activités présentes ou réalisées sur le terrain.

|  |
| --- |
| Code SCIAN : *Saisissez les informations.* |

|  |
| --- |
| Ne s’applique pas (en l’absence du code SCIAN, nommez votre type d’activité) : *Saisissez les informations.* |

5.1.3 Fournissez l’historique des activités s’étant déroulées sur le terrain et indiquez l’usage et le zonage présents et futurs du terrain.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

5.1.4 Résumez la problématique de contamination et décrivez le mandat et les objectifs de la réhabilitation.

La description des mesures qu’entend mettre en œuvre le responsable pour réhabiliter son terrain doit apparaitre dans cette question. Cette description doit être suffisamment élaborée pour permettre de bien comprendre la nature des travaux.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

5.1.5 Décrivez les éléments techniques établis pour la réalisation du plan de réhabilitation. Il peut s’agir de consignes données à l’entrepreneur réalisant les travaux.

Exemples de consigne pouvant être décrite :

* le nettoyage des rues;
* l’utilisation d’abat-poussière;
* la gestion des eaux souterraines pompées;
* le respect des niveaux sonores maximaux.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

5.1.6 Cochez le ou les éléments qui s’appliquent à la demande.

|  |
| --- |
| Suivi de la contamination |
| Démantèlement de structures ou de bâtiments |
| Excavation des sols ou de tout type de matières (matières résiduelles, matières dangereuses résiduelles, résidus miniers, etc.) |
| Utilisation de matériaux à des fins de remblayage ou de valorisation |
| Traitement des sols   * Traitement *in situ* * Traitement *ex situ* des sols (nécessite l’excavation des sols) |
| Essai de démonstration |
| Maintien de contaminants'?' sur le site |

Autres activités encadrées par le plan de réhabilitation

L’article 31.64 de la LQE soustrait à l’application de l’article 22 les travaux et les ouvrages que nécessite la mise en œuvre d’un plan de réhabilitation.

5.1.7 Cochez la ou les autres activités réalisées dans le cadre du plan de réhabilitation qui sont soustraites à l’application de l’article 22 de la LQE (art. 31.64 LQE).

|  |
| --- |
| Travaux à l’intérieur d’un milieu humide ou hydrique (formulaire d’activité ***AM314a***) |
| Installation d’équipements ou d’appareils, s’il est prévu d’en utiliser pour prévenir, diminuer ou faire cesser le rejet de contaminants'?' dans l’atmosphère (l’un des formulaires d’activité ***AM300***) |
| Installation et exploitation d’appareils ou d’équipements destinés à traiter les eaux usées ou contaminées (formulaire d’activité ***AM204***) |
| Autres, *précisez* |
| Aucune autre activité |

Le cas échéant, joignez à la présente demande les formulaires d’activité correspondants ainsi que les formulaires d’impacts et de description complémentaires qui y sont reliés. Ces formulaires sont disponibles sur la page Web Autorisation ministérielle.

|  |  |
| --- | --- |
| *Indiquez le nom du document.* | *Précisez la section.* |

* 1. Étude de caractérisation du terrain

5.2.1 Confirmez qu’une étude de caractérisation signée par un professionnel au sens de l’article 31.42 de la LQE, accompagnée de son tableau de contrôle, a été transmise au ministère.

|  |
| --- |
| Je confirme |

5.2.2 Dans le tableau ci-dessous, fournissez les informations sur les études de caractérisation déjà été transmises au ministère.

Le demandeur doit s’assurer que le contenu des études inscrites au tableau est toujours d’actualité. Dans le cas où un traitement *in situ* est envisagé, fournissez aussi les études hydrogéologiques'?' ayant été réalisées.

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Titre de l’étude | Firme ou auteur | Nom et titre du professionnel ayant signé l’étude | Date de l’étude  aaaa-mm-jj | Date de transmission au ministère |
| *Saisissez les informations.* | ... | ... | *Sélectionnez la date*. | *Sélectionnez la date*. |
| ... | ... | ... | *Sélectionnez la date*. | *Sélectionnez la date*. |
| *Cliquez sur le + pour ajouter des lignes*. | ... | ... | *Sélectionnez la date*. | *Sélectionnez la date*. |

|  |  |
| --- | --- |
| *Si vous préférez joindre un document, indiquez-en le nom.* | *Précisez la section.* |

5.2.3 Décrivez la méthodologie appliquée advenant la découverte fortuite de sols ou d’autres matières présentant des signes visuels ou olfactifs de contamination lors des travaux de réhabilitation.

Exemples d’information à fournir :

* leur mode d’entreposage;
* la procédure d’analyse afin de déterminer le mode de gestion;
* toute autre information pertinente.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

* 1. Avis de contamination et avis au voisin du terrain

5.3.1 Un avis de contamination a-t-il été inscrit au Registre foncier du Québec (art. 31.58 LQE)?

Selon l’article 31.58 de la LQE, lorsqu’une étude de caractérisation révèle la présence de contaminants'?' dans un terrain dont la concentration excède les valeurs limites règlementaires, la personne qui a fait effectuer l’étude doit, **dès qu’elle en est informée**, requérir l’inscription d’un avis de contamination sur le Registre foncier.

|  |
| --- |
| Oui Non, *justifiez.* |

Si vous avez répondu Non, justifiez et passez à la question 5.3.5.

5.3.2 Une copie de l’avis de contamination ainsi que du certificat d’inscription au Registre foncier a-t-elle été fournie au ministère (art. 31.58 al.2 LQE)?

|  |
| --- |
| Oui Non |

Si vous avez répondu Oui, passez à la question 5.3.4.

5.3.3 Fournissez une copie de l’avis de contamination ainsi que du certificat d’inscription au Registre foncier.

| *Indiquez le nom du document.* | *Précisez la section.* |

5.3.4 Fournissez les renseignements suivants :

|  |
| --- |
| La date de l’inscription de l’avis de contamination au Registre foncier (aaaa-mm-jj) : *Saisissez les informations.* |
| Le numéro d’inscription au Registre foncier : *Saisissez les informations.* |

5.3.5 Les deux conditions suivantes sont-elles applicables au terrain concerné par la demande (art. 31.52 LQE) :

* la présence de contaminants'?' dont la concentration excède les valeurs limites règlementaires et qui proviennent de l’exercice sur ce terrain d’une activité industrielle ou commerciale appartenant à l’une des catégories désignées par le RPRT (annexe III);

ET

* la présence de contaminants aux limites du terrain ou un risque sérieux de migration de contaminants hors du terrain susceptibles de compromettre un usage de l’eau?

|  |
| --- |
| Oui Non |

Si vous avez répondu Non, passez à la section 5.4.

5.3.6 Le propriétaire du fonds voisin a-t-il été avisé par écrit (art. 31.52 al. 1 LQE)?

|  |
| --- |
| Oui Non, *justifiez.* |

Si vous avez répondu Non, justifiez et passez à la section 5.4.

5.3.7 Une copie de l’avis au voisin a-t-elle été fournie au ministère (art. 31.52 al.1 LQE)?

|  |
| --- |
| Oui Non |

Si vous avez répondu Non, passez à la section 5.4.

5.3.8 Fournissez une copie de l’avis écrit envoyé au propriétaire du fonds voisin (art. 31.52 al. 1 LQE).

|  |  |
| --- | --- |
| *Indiquez le nom du document.* | *Précisez la section.* |

* 1. Description de la contamination

5.4.1 Décrivez la nature des sols, la nature de la contamination et la localisation de celle-ci.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

5.4.2 Dans le tableau ci-dessous, décrivez la contamination dans les sols en indiquant les volumes ainsi que les contaminants'?' présents selon les plages de contamination, et ce, pour chaque type de contaminant.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Sols (détaillez pour chaque type de contaminant) | | |
| Plage de contamination | Volume (m³) | Contaminants présents |
| ≤ Annexe I du RPRT (≤ B) | *Saisissez les informations.* | ... |
| > Annexe I du RPRT et  ≤ Annexe II du RPRT (B – C) | ... | ... |
| > Annexe II du RPRT et  < Annexe I du RESC (C – D) | ... | ... |
| ≥ Annexe I du RESC (D) | ... | ... |

|  |  |
| --- | --- |
| *Si vous préférez joindre un document, indiquez-en le nom.* | *Précisez la section.* |

5.4.3 Décrivez les autres matières présentes sur le site (autre que les sols), les volumes ainsi que les contaminants'?' présents.

Ces matières peuvent être des matières résiduelles, des matières dangereuses résiduelles (MDR), des résidus miniers ou d’autres matières ayant un potentiel de lixiviation ou de génération de biogaz. La présence d’amiante est aussi à considérer. S’il y a un mélange de sols avec des matières décrites précédemment, indiquez les proportions (ex. : sols/matières résiduelles ou résidus miniers).

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Type de matière (description) | Volume (m³) | Contaminants présents |
| *Saisissez les informations.* | ... | ... |
| ... | ... | ... |
| *Cliquez sur le + pour ajouter des lignes*. | ... | ... |

|  |  |
| --- | --- |
| *Si vous préférez joindre un document, indiquez-en le nom.* | *Précisez la section.* |

|  |
| --- |
| Ne s’applique pas |

5.4.4 Décrivez les conditions hydrogéologiques'?' du site.

Exemples d’information à fournir :

* unités hydrogéologiques;
* profondeur moyenne de la nappe d’eau souterraine;
* direction et vitesse d’écoulement de l’eau souterraine, etc.

L’obtention d’un portrait hydrogéologique est essentielle à l’évaluation de la vulnérabilité des eaux souterraines et pour déterminer l’emplacement des puits d’observation destinés à suivre la qualité de celles-ci.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

Contamination des eaux souterraines

5.4.5 Les eaux souterraines sont-elles contaminées?

L’eau souterraine est jugée contaminée lorsqu’on y trouve des substances en concentration supérieure à la teneur de fond naturelle du milieu et que cet apport en contaminant'?' est dû à une activité anthropique (*Guide d’intervention*, section 7.8.4.1).

|  |
| --- |
| Oui Non |

Si vous avez répondu Non, passez à la question 5.4.10.

5.4.6 Décrivez le niveau de contamination des eaux souterraines.

Exemples d’information à fournir :

* la nature de la contamination;
* l’ampleur du panache de contamination;
* l’estimation de l’épaisseur de la phase flottante, le cas échéant.

|  |
| --- |
| Ne s’applique pas |

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

5.4.7 Fournissez une évaluation de l’impact sur les eaux souterraines (usage de l’eau à risque, récepteurs potentiels, etc.).

Cette évaluation doit être réalisée conformément à la procédure d’intervention décrite dans les sections 7.8.4 à 7.8.6 du *Guide d’intervention - Protection des sols et réhabilitation des terrains contaminés.*

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

5.4.8 Un suivi postréhabilitation de la qualité des eaux souterraines doit-il être mis en place?

Le *Guide d’intervention* indique qu’un tel suivi doit être mis en place lorsque :

* il y a dépassement d’un seuil d’alerte avant les travaux;
* une intervention a été effectuée sur les sols ou les matières résiduelles d’un terrain en vue, entre autres, de résorber ou de contrôler une contamination des eaux souterraines.

|  |
| --- |
| Oui Non |

Si vous avez répondu Non, passez à la question 5.4.10.

5.4.9 Décrivez le suivi postréhabilitation en identifiant les puits d’observation des eaux souterraines, les paramètres à analyser ainsi que la fréquence, la durée et les conditions pour mettre fin au suivi.

Notez que l’encadré de la section 7.8.6 du *Guide d’intervention* précise les modalités du programme de suivi requis en cas de dépassement d’un seuil d’alerte en contexte de réhabilitation. Dans la description fournie, indiquez si ces modalités sont respectées, et si ce n’est pas le cas, précisez et justifiez les mesures alternatives proposées. Celles-ci doivent permettre d’atteindre les mêmes objectifs de protection et de prévention.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

**Contamination de l’air interstitiel du terrain**

5.4.10 Y a-t-il une problématique de contamination de l’air interstitiel du terrain?

|  |
| --- |
| Oui Non |

Si vous avez répondu Non, passez à la question 5.4.13.

5.4.11 Décrivez le niveau de contamination de l’air interstitiel du terrain.

Exemples d’information à fournir :

* la nature et la source de la contamination;
* les niveaux de la contamination mesurés dans les sols, l’eau souterraine ou les matières résiduelles (si présentes);
* les risques de migration dans l’air intérieur des bâtiments (si présents, voir la fiche technique 12);
* la localisation et l’ampleur de la ou des zones contaminées;
* toute autre information pertinente.

|  |
| --- |
| Ne s’applique pas |

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

Si vous avez répondu Ne s’applique pas, passez à la question 5.4.13.

5.4.12 Lorsque le terrain est affecté par une problématique de gaz, décrivez les mesures qui sont mises en place afin de gérer la problématique adéquatement lors de la réalisation des travaux et à la suite de ceux-ci.

Notez que la fiche technique 12 sur la migration des contaminants organiques volatils (COV) chlorés d’un terrain vers l’air intérieur d’un bâtiment peut être consultée.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

**Contamination des eaux de surface**

5.4.13 Les eaux de surface sont-elles contaminées?

|  |
| --- |
| Oui Non |

Si vous avez répondu Non, passez à la question 5.4.15.

5.4.14 Décrivez le niveau de contamination des eaux de surface.

Exemples d’informations à fournir :

* la nature de la contamination;
* l’ampleur de la zone contaminée;
* toute autre information pertinente.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

**Contamination des sédiments**

5.4.15 Les sédiments sont-ils contaminés?

|  |
| --- |
| Oui Non  Ne s’applique pas |

Si vous avez répondu Non ou Ne s’applique pas, passez à la section 5.5.

5.4.16 Décrivez le niveau de contamination des sédiments.

Exemples d’information à fournir :

* la nature de la contamination;
* la localisation (superficie, profondeur, volume);
* toute autre information pertinente.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

* 1. Plan de démantèlement

5.5.1 Décrivez le plan de démantèlement des structures ou des bâtiments et la gestion des matériaux prévue pour la réhabilitation environnementale du terrain et identifiez les structures qui seront conservées.

R NR SO

|  |
| --- |
| Ne s’applique pas (aucun démantèlement) |

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

* 1. Excavation

5.6.1 Le plan de réhabilitation comprend-il une étape d’excavation des sols ou de tout autre type de matières (résiduelles, dangereuses'?', résidus miniers, etc.)?

R NR SO

|  |
| --- |
| Oui Non |

Si vous avez répondu Non, passez à la section 5.7.

5.6.2 Décrivez la méthodologie d’excavation.

R NR SO

Exemples d’élément à décrire :

* les équipements utilisés (type générique, tamisage, camion-benne, etc.);
* la surexcavation en fonction des résultats des fonds et des parois, selon le *Guide de caractérisation des terrains*;
* la ségrégation des sols contaminés, des matières résiduelles et dangereuses'?', des résidus miniers ou des autres matières;
* les techniques de dragage des sédiments contaminés et leur gestion, le cas échéant.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

5.6.3 Estimez les volumes de sols contaminés et de matières résiduelles enfouies, laissés en place ou excavés.

R NR SO

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Type de matières | Volumes excavés (m³) | Volumes laissés en place (m3) |
| Sols ≤ Annexe I du RPRT (≤ B) | *Saisissez les informations.* | ... |
| Sols > Annexe I du RPRT et ≤ Annexe II du RPRT (B - C) | ... | ... |
| Sols > Annexe II du RPRT et < Annexe I du RESC (C - D) | ... | ... |
| ≥ Annexe I du RESC (D) | ... | ... |
| Matières résiduelles | ... | ... |
| Matières dangereuses résiduelles | ... | S.O. |

|  |  |
| --- | --- |
| *Si vous préférez joindre un document, indiquez-en le nom.* | *Précisez la section.* |

5.6.4 Décrivez les modes d’entreposage des sols sur le terrain d’origine (ex. : leur recouvrement avec des toiles étanches).

R NR SO

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

5.6.5 Décrivez les mesures de contrôle des fonds et des parois des excavations appliquées pour déterminer l’atteinte de l’objectif de réhabilitation.

R NR SO

Exemples d’information à fournir :

* les paramètres d’analyse;
* la réalisation de 10 % de duplicatas de terrain;
* toute autre information pertinente.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

5.6.6 Dans le tableau ci-dessous, indiquez les coordonnées du ou des lieux autorisés\* où seront acheminés les sols contaminés, les matières résiduelles et les eaux souterraines récupérées, le cas échéant.

R NR SO

Si la destination finale diffère des lieux énumérés ci-dessous, elle devra figurer au rapport de réhabilitation.

Notez que hors de leur terrain d’origine, les sols contaminés ayant une valeur plus grande que celle inscrite à l’annexe I du RPRT (>B) ne peuvent être acheminés ailleurs au Québec que dans les lieux légalement autorisés à les recevoir, soit ceux mentionnés au 2e alinéa de l’article 6 du RSCTSC.

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Lieu autorisé | | | | | | | |
| Nom du lieu | | *Saisissez les informations.* | | | | | |
| Description des matières acheminées | | ... | | | | | |
| Adresse (numéro, rue et municipalité) | | ... | | | | | |
| Province | *Sélectionnez la province* | | | Pays | ... | Code Postal | ... |
| Téléphone | ... | Poste | ... | Courriel | ... | | |

\*S’il y a plus d’un lieu autorisé, cliquez sur le + pour dupliquer le tableau.

5.6.7 Décrivez la méthode de production et de compilation des documents de contrôle pour le transport et la gestion des sols et des autres matières acheminées à l’extérieur du terrain dans des lieux où il est permis de les recevoir.

R NR SO

Exemples de document de contrôle :

* les bordereaux de transport, indiquant le type de matières, le poids, la date et l’heure;
* le rapport de traçabilité produit par le système Traces Québec;
* les documents de réception de matériaux de remblai provenant de l’extérieur.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

5.6.8 Les sols sont-ils stockés sur un autre lieu que le lieu d’origine (art. 10 du RSCTSC)?

R NR SO

Notez que ce type de stockage n’est possible que dans le cadre de projets linéaires ou en raison d’une superficie du terrain ne permettant pas un stockage sur place.

|  |
| --- |
| Oui Non |

Si vous avez répondu Non, passez à la section 5.7.

5.6.9 Précisez les coordonnées du ou des lieux temporaires où sont acheminés les sols contaminés ainsi que les conditions applicables à leur stockage (art. 10 du RSCTSC).

R NR SO

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

* 1. Utilisation de matériaux à des fins de remblayage ou de valorisation

5.7.1 L’utilisation de matériaux à des fins de remblayage ou de valorisation est-elle prévue dans le plan de réhabilitation?

R NR SO

|  |
| --- |
| Oui Non |

Si vous avez répondu Non, passez à la section 5.8.

5.7.2 Décrivez les matériaux qui seront utilisés à des fins de remblayage ou de valorisation.

R NR SO

Exemples d’information à fournir :

* les types de matériaux (sols contaminés, matières résiduelles, matériaux propres, etc.);
* leur qualité, la quantité et leur provenance;
* toute autre information pertinente.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

* 1. Traitement des sols

5.8.1 Le traitement des sols contaminés (*in situ* ou *ex situ*) est-il prévu dans le plan de réhabilitation?

R NR SO

|  |
| --- |
| Oui Non |

Si vous avez répondu Non, passez à la section 5.9.

5.8.2 Décrivez, de manière détaillée, les bâtiments, les infrastructures, les ouvrages et tout autre aménagement nécessaire au traitement.

R NR SO

Exemples d’information à fournir :

* la description des travaux (excavation, remblai, etc.);
* la description des bâtiments (dimensions, matériaux, etc.);
* l’aménagement intérieur et extérieur des bâtiments;
* la vocation des bâtiments, des aménagements, etc.;
* l’aménagement du site (fossés, voies d’accès, etc.).

Pour faciliter l’analyse de la demande, il est recommandé de joindre un plan d’aménagement, des plans et devis ou tout autre document pouvant contribuer à cette description. Ces documents pourraient d’ailleurs être exigés dans le cadre de l’analyse de la demande.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

5.8.3 Décrivez le traitement des sols prévu dans le plan de réhabilitation.

R NR SO

Exemples d’information à fournir :

* les objectifs du traitement et la description de la technologie utilisée;
* l’identification, la provenance, la proportion ou la concentration des intrants;
* la durée estimée du traitement pour atteindre l’objectif de réhabilitation;
* les équipements utilisés (fonction, type, modèle, capacité);
* la liste des gaz susceptibles de se retrouver dans les sols lors du traitement;
* toute autre information pertinente.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

5.8.4 Décrivez le suivi mis en place.

R NR SO

Exemples de renseignement à fournir :

* le nombre de puits d’observation;
* le protocole d’échantillonnage des puits d’observation;
* les paramètres à analyser;
* la fréquence (avant, pendant et à la fin du traitement).

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

5.8.5 Le traitement des sols est-il *in situ*?

R NR SO

|  |
| --- |
| Oui Non |

Si vous avez répondu Non, passez à la section 5.9.

5.8.6 Décrivez la méthode de récupération des liquides en phase libre avant que soit entrepris le traitement *in situ*.

R NR SO

|  |
| --- |
| Ne s’applique pas |

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

5.8.7 Décrivez les puits d’injection ou d’extraction.

R NR SO

Exemples d’information à fournir :

* le nombre de puits, leur localisation, leur profondeur, la longueur de crépine;
* la fréquence et la méthode d’injection ou d’extraction (gravitaire, pression, obturateur);
* toute autre information pertinente.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

5.8.8 Estimez les rayons d’influence.

R NR SO

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

5.8.9 Décrivez les intrants nécessaires au traitement.

R NR SO

Si les fiches de données de sécurité ou les fiches signalétiques permettant de décrire la composition des intrants sont disponibles, il est recommandé de les joindre à la présente demande afin d’en faciliter l’analyse.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

5.8.10 Des microorganismes sont-ils utilisés pour le traitement?

R NR SO

|  |
| --- |
| Oui Non |

Si vous avez répondu Non, passez à la question 5.8.12.

5.8.11 Fournissez le document d’Environnement Canada validant que les micro‑organismes utilisés lors du traitement sont approuvés.

R NR SO

|  |  |
| --- | --- |
| *Indiquez le nom du document.* | *Précisez la section.* |

5.8.12 Un système de captage des composés volatils est-il présent?

R NR SO

|  |
| --- |
| Oui Non |

Si vous avez répondu Non, passez à la section 5.9.

5.8.13 Décrivez le système de captage des composés volatils maintenu dans la zone non saturée, notamment lors de l’utilisation des techniques de barbotage et de biobarbotage (air sparging et biosparging).

R NR SO

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

* 1. Essai de démonstration terrain

5.9.1 Un essai de démonstration visant à démontrer la maitrise et l’efficacité de la technique utilisée a-t-il été réalisé?

R NR SO

|  |
| --- |
| Oui Non |

Si vous avez répondu Non, passez à la section 5.10.

5.9.2 Fournissez le document décrivant l’essai de démonstration terrain.

R NR SO

|  |  |
| --- | --- |
| *Indiquez le nom du document.* |  |

5.9.3 Indiquez dans quelle section du document décrivant l’essai de démonstration terrain figurent les renseignements ci-dessous.

R NR SO

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Renseignements demandés | Section du document où figure le renseignement |
| 5.9.3.1 | La description de la technologie de traitement. | *Saisissez les informations.* |
| 5.9.3.2 | Les coordonnées et fonctions du responsable du projet et, selon le cas, les coordonnées du fournisseur et de l’utilisateur de la technique, et l'identification des autres intervenants et leur responsabilité dans le projet | ... |
| 5.9.3.3 | L’identification des contraintes et des facteurs limitants relatifs à la méthode de traitement retenue ainsi que des solutions proposées pour en atténuer les effets | ...  Ne s’applique pas |
| 5.9.3.4 | La description et la quantité de substances ajoutées pour améliorer la structure et la perméabilité du sol ou pour favoriser la désorption ou la biodégradation des contaminants'?' | ...  Ne s’applique pas |
| 5.9.3.5 | La description du procédé, des équipements (caractéristiques et limites), des modes d’exploitation, de contrôle et de suivi permettant d’atteindre les objectifs fixés pour l’essai de démonstration | ... |
| 5.9.3.6 | Le plan ou le schéma des installations et du procédé indiquant clairement le cheminement de tous les intrants (air, eau, nutriments et autres, selon le cas) et extrants (air, eau, contaminants et autres, selon le cas), les points de mesure et de suivi ainsi que les points d’échantillonnage | ... |
| 5.9.3.7 | La description des méthodes employées pour effectuer les bilans de masse permettant de déterminer l’efficacité réelle du traitement | ... |
| 5.9.3.8 | La description détaillée et précise accompagnée d’un tableau synthèse du programme d’échantillonnage des sols contaminés et de l’eau souterraine, et de la caractérisation des intrants et extrants | ... |
| 5.9.3.9 | Le tableau synthèse présentant, pour chacune des matrices à échantillonner, les paramètres à analyser, les méthodes d’analyse, les limites de quantification et le laboratoire qui a effectué les analyses | ... |
| 5.9.3.10 | La description du programme d’assurance et de contrôle de la qualité et ses résultats | ... |
| 5.9.3.11 | Le programme de surveillance de la qualité des milieux récepteurs (eau, air et sol, le cas échéant) | ...  Ne s’applique pas |
| 5.9.3.12 | Le calendrier de réalisation des travaux | ... |

* 1. Gestion des eaux pompées

5.10.1 Décrivez comment sont gérées les eaux pompées des excavations ou des puits au cours des travaux, en fonction de leur volume, de leur niveau de contamination et des exigences applicables.

R NR SO

Exemples d’information à fournir :

* les rejets à l’égout;
* le transport vers un lieu autorisé;
* le traitement et le rejet sur place;
* toute autre information pertinente.

Notez que la section 7.8.5 et l’annexe 10 du *Guide d’intervention* décrivent les différentes approches et conditions de rejet à respecter pour la gestion de ces eaux.

|  |
| --- |
| Ne s’applique pas (aucune gestion des eaux pompées) |

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

1. Maintien des contaminants en place
   1. Plan de réhabilitation avec maintien des contaminants

6.1.1 La réhabilitation implique-t-elle le maintien dans le terrain de contaminants'?' en concentration excédant les valeurs limites règlementaires en ayant recours à l’analyse de risque, en vertu des articles 31.45, 31.51, 31.55 ou 31.57 de la LQE?

R NR SO

Dans ce cas, une évaluation des risques toxicologiques et écotoxicologiques ainsi que des impacts sur les eaux souterraines doit être fournie avec la demande. Pour les cas d’impraticabilité technique, cette évaluation peut prendre la forme d’un simple avis sur les risques (détaillées à la section 6.3).

|  |
| --- |
| Oui Non |

Si vous avez répondu Non, passez à la section 7.

6.1.2 Le demandeur est-il propriétaire du terrain (art. 31.46 al. 2 LQE)?

R NR SO

|  |
| --- |
| Oui Non |

Si vous avez répondu Oui, passez à la question 6.1.4.

6.1.3 Fournissez un consentement écrit du propriétaire mentionnant qu’il accepte les restrictions à l’utilisation du terrain (art. 31.46 LQE).

R NR SO

|  |  |
| --- | --- |
| *Indiquez le nom du document.* | *Précisez la section.* |

6.1.4 Fournissez le plan de réhabilitation prévoyant le maintien en place des contaminants'?' sur le terrain.

R NR SO

|  |  |
| --- | --- |
| *Indiquez le nom du document.* |  |

6.1.5 Indiquez dans quelle section du plan de réhabilitation figurent les renseignements ci-dessous.

R NR SO

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Renseignements demandés | Section du document où figure le renseignement |
| 6.1.5.1 | Si seul un secteur du terrain est à réhabiliter par l’analyse de risque, une description précise des limites de ce secteur (lot de cadastre ou, s’il s’agit d’une partie de lot, une description technique réalisée par un arpenteur‑géomètre) | *Saisissez les informations.* |
| 6.1.5.2 | Une figure indiquant précisément les limites du secteur à réhabiliter par analyse de risque, incluant la localisation des sondages et les niveaux de contamination | ... |
| 6.1.5.3 | Une description détaillée du projet d’aménagement futur du terrain ou du secteur à réhabiliter par analyse de risque, y compris les aménagements paysagers (même s’il n’y a pas de changement d’utilisation) | ... |
| 6.1.5.4 | Une description détaillée des mesures de mitigation qui seront appliquées. Les mesures de mitigation doivent s’appliquer à toute la superficie du terrain ou du secteur à réhabiliter par analyse de risque et être conformes aux Lignes de conduite pour le traitement des dossiers de terrains contaminés ayant recours à l’analyse de risque – Groupe technique d’évaluation (GTE) (version en vigueur) | ... |
| 6.1.5.5 | Une figure montrant la localisation des sondages ainsi que, en plan et en coupe, l’aménagement final du terrain, les mesures de mitigation prévues, le niveau initial et le niveau final du terrain | ... |
| 6.1.5.6 | Un calendrier d’exécution détaillé du plan de réhabilitation | ... |
| 6.1.5.7 | Un programme de gestion des sols et des matières résiduelles excavés ainsi que des eaux d’excavation ou des eaux pompées du terrain (le cas échéant) | ...  Ne s’applique pas |
| 6.1.5.8 | Un programme d’inspection et d’entretien pour assurer le maintien des mesures de mitigation appliquées pour assurer l’intégrité et la pérennité de ces mesures ou leur bon fonctionnement (recouvrements de confinement, équipements, etc.) | ... |
| 6.1.5.9 | Un programme de suivi environnemental (ex. : suivi de la qualité des eaux souterraines, des eaux de surface, des biogaz, etc.) | ... |

6.1.6 Fournissez un projet d’avis de restriction à l’utilisation du terrain.

Notez que lorsque le plan de réhabilitation approuvé par le ministre prévoit des restrictions à l’utilisation du terrain, celui qui l’a soumis doit, dans les meilleurs délais après l’approbation, requérir l’inscription sur le Registre foncier d’un avis de restriction d’utilisation (art. 31.47 LQE).

Il doit, en outre, transmettre sans délai au ministre ainsi qu’au propriétaire du terrain un double de l’avis portant le certificat d’inscription ou une copie de celui-ci certifiée par l’Officier de la publicité foncière.

|  |  |
| --- | --- |
| *Indiquez le nom du document.* |  |

6.1.7 Indiquez dans quelle section du projet de l’avis de restriction figurent les renseignements ci-dessous.

Tous les renseignements décrits doivent être conformes au plan de réhabilitation.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Renseignements demandés | Section du document où figure le renseignement |
| 6.1.7.1 | L’adresse municipale et la description précise des limites du terrain ou des parties du terrain visées par l’avis | *Saisissez les informations.* |
| 6.1.7.2 | Le nom et l’adresse municipale de la personne physique ou morale qui a inscrit l’avis (requérant) | ... |
| 6.1.7.3 | Le nom et l’adresse municipale de la personne physique ou morale visée par l’avis (propriétaire) | ... |
| 6.1.7.4 | Les références complètes du plan de réhabilitation et de tous les documents afférents (études, avis, addenda au plan, etc.) ainsi que l’adresse municipale du lieu où ces documents peuvent être consultés | ... |
| 6.1.7.5 | La description détaillée des travaux réalisés | ... |
| 6.1.7.6 | La description détaillée des mesures de mitigation mises en place | ... |
| 6.1.7.7 | La description détaillée du programme d’inspection et d’entretien visant à assurer le maintien et l’intégrité des mesures de mitigation. Celui-ci sera réalisé conformément au plan de réhabilitation ou jusqu’à ce que le ministère en convienne autrement. | ... |
| 6.1.7.8 | La description détaillée du programme de suivi environnemental, le cas échéant (exemples : suivi de la qualité des eaux souterraines, des eaux de surface, des biogaz, etc.). Celui-ci sera réalisé conformément au plan de réhabilitation ou jusqu’à ce que le ministère en convienne autrement. | ...  Ne s’applique pas |
| 6.1.7.9 | La description détaillée des restrictions applicables à l’utilisation du terrain conformément au plan de réhabilitation et incluant les dispositions suivantes visant à assurer le maintien et l’intégrité des mesures de mitigation :   * l’avis devra mentionner que le responsable du terrain à titre de propriétaire, de locataire ou à quelque titre que ce soit s’assurera que les activités de quiconque ayant accès au terrain ne porteront pas atteinte à l’intégrité des mesures de mitigation mises en place conformément au plan de réhabilitation; * l’avis devra mentionner que le responsable du terrain avisera préalablement le ministère de tous travaux, toutes constructions ou autres interventions ultérieures autres que ceux prévus dans le programme d’inspection et d’entretien mentionné ci-haut lorsqu’ils visent à changer l’utilisation du terrain ou à modifier les mesures de mitigation applicables au terrain, ou lorsqu’ils impliquent le remaniement des sols du terrain. | ... |
| 6.1.7.10 | L’ajout des dispositions suivantes relativement aux restrictions applicables à l’utilisation du terrain dans les cas d’immeubles avec un ou plusieurs logements locatifs ou destinés à la vente, selon le cas :   * Les éventuels acheteurs seront informés de la présence des contaminants'?' en concentration excédant les valeurs limites règlementaires qui ont été maintenues en place dans le terrain conformément aux dispositions de la LQE, ainsi que des charges et obligations qui y sont prévues relativement aux restrictions applicables à son utilisation. Dans le cas d’une copropriété, ces éléments doivent être inclus dans le règlement de l’immeuble. * Les futurs locataires seront informés, avant la signature du bail, de la présence des contaminants en concentration excédant les valeurs limites règlementaires qui ont été maintenus en place dans le terrain conformément aux dispositions de la LQE, ainsi que des charges et obligations qui y sont prévues relativement aux restrictions applicables à son utilisation. | ...  Ne s’applique pas |
| 6.1.7.11 | L’ajout de la disposition suivante relativement aux restrictions applicables à l’utilisation du terrain dans les cas où l’impraticabilité technique est invoquée :   * Les sols contaminés laissés en place en raison de l’impraticabilité technique devront être excavés ou traités in situ s’ils deviennent accessibles dans le futur. | ...  Ne s’applique pas |
| 6.1.7.12 | La disposition finale suivante relativement à tout acquéreur subséquent du terrain :   * L’inscription de l’avis rend le plan de réhabilitation opposable aux tiers et tout acquéreur subséquent du terrain est tenu aux charges et obligations qui y sont prévues relativement aux restrictions applicables à son utilisation (article 31.47 de la LQE). | ... |

6.1.8 La réhabilitation implique-t-elle uniquement le maintien dans le terrain d’hydrocarbures pétroliers C10-C50 ou de composés organiques volatils (COV) en concentration excédant les valeurs limites règlementaires du RPRT en alléguant une impraticabilité technique, et ce, après avoir réalisé un maximum d’enlèvement?

R NR SO

Notez qu’il est requis de remplir la section 6.2 (procédure générale d’analyse de risque), en plus de la section 6.3 (impraticabilité technique) si :

* suite aux travaux de réhabilitation visant un maximum d’enlèvement de ces contaminants'?', d’autres types de contaminants en concentration excédant les valeurs limites règlementaires sont toujours présents dans le secteur visé par l’impraticabilité technique;
* ailleurs sur le terrain, d’autres types de contaminants en concentration excédant les valeurs limites règlementaires sont présents et qu’il est prévu de les maintenir en place.

|  |
| --- |
| Oui Non |

Si vous avez répondu Oui, passez à la section 6.3.

* 1. Procédure générale d’analyse de risque

6.2.1 Fournissez un document présentant l’évaluation des risques toxicologiques et écotoxicologiques ainsi que les impacts sur les eaux souterraines.

R NR SO

| *Indiquez le nom du document.* |  |

6.2.2 Indiquez dans quelle section du document présentant l’évaluation des risques toxicologiques et écotoxicologiques ainsi que les impacts sur les eaux souterraines, figurent les renseignements ci-dessous.

R NR SO

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Renseignements demandés | Sections du document où figure le renseignement |
| 6.2.2.1 | Une description détaillée du site à l’étude (état actuel et état réhabilité), incluant les travaux de réhabilitation prévus ou passés, la stratigraphie et les conditions hydrogéologiques'?', en précisant la profondeur des sondages et de la portion crépinée des puits d’observation | *Saisissez les informations.* |
| 6.2.2.2 | Un tableau résumant les résultats analytiques validés (sols, eaux souterraines, etc.) et les statistiques qui ont été utilisées dans l’évaluation des risques (si deux strates de sols ont été retenues dans l’analyse de risque, sols de surface [0-1 m] et sols en profondeur [> 1 m], présenter deux tableaux) :   * Pour les sols, toutes les substances (y compris les COV) ou tous les paramètres dont les concentrations excèdent le critère A doivent être retenus à l’exception des hydrocarbures pétroliers (HP C10‑ C50). * Les résultats doivent provenir uniquement du terrain ou de la portion de terrain visés par l’analyse de risque (sinon, fournir un addenda présentant de nouveaux calculs et/ou un argumentaire indiquant que l’évaluation des risques est toujours valable).   Les résultats doivent provenir d’études de caractérisation signées par un professionnel'?' (article 31.42 de la LQE). | ... |
| 6.2.2.3 | L’évaluation des impacts sur les eaux souterraines réalisée conformément à la procédure d’intervention décrite dans le *Guide d’intervention - Protection des sols et réhabilitation des terrains contaminés* (version en vigueur) | ... |
| 6.2.2.4 | L’évaluation du risque toxicologique réalisée conformément aux *Lignes directrices pour la réalisation des évaluations du risque toxicologique d’origine environnementale au Québec* et l’addenda | ... |
| 6.2.2.5 | L’évaluation du risque écotoxicologique réalisée conformément à la *Procédure d’évaluation du risque écotoxicologique pour la réhabilitation des terrains contaminés* (CEAEQ, version en vigueur), et incluant :   * une description du modèle conceptuel avec les contaminants'?' retenus, les mécanismes de transport, les récepteurs écologiques sélectionnés (pour représenter les organismes du site) et les voies d’exposition retenues pour ces récepteurs; * la méthode d’estimation des risques et l’estimation des risques (pour l’état actuel du site et pour l’état réhabilité); * l’interprétation des risques (justifier les choix effectués) et une discussion sur l’incertitude de l’analyse. | ... |

* 1. Avis sur les risques – Impraticabilité technique

L’allégation d’impraticabilité technique ne vise que les hydrocarbures pétroliers C10-C50 et les composés organiques volatils (COV)comme le mentionne le *Guide d’intervention.*

6.3.1 Les contaminants'?' sont-ils laissés en place en alléguant une impraticabilité technique après avoir réalisé un maximum d’enlèvement?

R NR SO

|  |
| --- |
| Oui Non |

Si vous avez répondu Non, passez à la section 6.4.

6.3.2 Fournissez un avis sur les risques toxicologiques et écotoxicologiques ainsi qu’une évaluation des impacts sur les eaux souterraines.

R NR SO

|  |  |
| --- | --- |
| *Indiquez le nom du document.* |  |

6.3.3 Indiquez dans quelle section de l’avis figurent les renseignements ci-dessous.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Renseignements demandés | Sections du document où figure le renseignement |
| 6.3.3.1 | Une description détaillée du site à l’étude (état actuel et état réhabilité), incluant la contamination résiduelle laissée en place, les travaux de réhabilitation prévus et passés, la stratigraphie et les conditions hydrogéologiques'?', en précisant la profondeur des sondages et de la portion crépinée des puits d’observation | *Saisissez les informations.* |
| 6.3.3.2 | Un tableau résumant les résultats analytiques validés (sols, eaux souterraines, etc.) :   * Pour les sols, les hydrocarbures pétroliers C10-C50 ou les COV ainsi que tous les autres contaminants'?' présents dans le secteur visé (le cas échéant) dont les concentrations excèdent le critère A doivent être retenus. * Les résultats doivent provenir uniquement du secteur visé par l’impraticabilité technique.   Les résultats doivent provenir d’études de caractérisation signées par un professionnel au sens de l’article 31.42 de la LQE. | ... |
| 6.3.3.3 | L’évaluation des impacts sur les eaux souterraines réalisée conformément à la procédure d’intervention décrite dans le *Guide d’intervention*. | ... |
| 6.3.3.4 | L’avis sur le risque toxicologique doit être réalisé par un spécialiste reconnu dans ce domaine et inclure :   * une description du modèle conceptuel avec les contaminants laissés en place, les mécanismes de transport, les récepteurs humains potentiels et les voies d’exposition potentielles pour ces récepteurs; * une discussion sur le risque pour les récepteurs dans le contexte de l’aménagement final du projet; * une discussion sur le risque d’intrusion de vapeurs des COV (ex. : risque d’exposition pour les récepteurs, risque d’explosion, etc. ) vers l’intérieur des bâtiments et des autres infrastructures présents sur le site et à proximité.   Notez que :   * l’avis relatif à la présence d’hydrocarbures pétroliers (HP C10-C50) doit être réalisé de manière qualitative. * l’avis relatif à la présence de COV et des autres contaminants présents dans le secteur visé (le cas échéant) doit être réalisé de manière qualitative, mais pourra inclure une évaluation quantitative visant à justifier l’importance et la nature des mesures de mitigation à mettre en place sur le site (pour les COV, se référer à la fiche technique 12). | ... |
| 6.3.3.5 | L’avis sur le risque écotoxicologique doit être réalisé par un spécialiste reconnu dans ce domaine et inclure :   * une description du modèle conceptuel avec les contaminants laissés en place, les mécanismes de transport, les récepteurs écologiques potentiels et les voies d’exposition potentielles pour ces récepteurs; * une discussion sur le risque pour les récepteurs dans le contexte de l’aménagement final du projet.   Notez que :   * l’avis relatif à la présence d’hydrocarbures pétroliers (HP C10-C50) doit être réalisé de manière qualitative. * l’avis relatif à la présence de COV et des autres contaminants présents dans le secteur visé (le cas échéant) peut être réalisé de manière qualitative, semi-quantitative ou quantitative (justifier le choix), en respectant la démarche générale et les approches méthodologiques de la Procédure d’évaluation du risque écotoxicologique pour la réhabilitation des terrains contaminés (CEAEQ, version en vigueur). | ... |

6.3.4 Fournissez un avis d’impraticabilité technique.

R NR SO

|  |  |
| --- | --- |
| *Indiquez le nom du document.* |  |

6.3.5 Indiquez dans quelle section de l’avis figurent les renseignements ci-dessous.

R NR SO

Cet avis est destiné à démontrer l’impraticabilité technique à poursuivre les travaux de décontamination du terrain (HP C10-C50 et COV) et doit inclure les éléments du tableau ci-dessous.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Renseignements demandés | Section du document où figure le renseignement |
| 6.3.5.1 | Une démonstration qu’un effort maximal d’enlèvement des contaminants'?' a été réalisé : | |
|  | * Un tableau présentant le ou les volumes de la contamination résiduelle (sols contaminés et autres, ou matières ou matériaux contaminés présents le cas échéant), et pour chacun, la nature et la concentration des contaminants | *Saisissez les informations.* |
| * Une figure montrant l’extension horizontale et verticale de la contamination avant et après les efforts de réhabilitation, incluant la localisation des sondages et les niveaux de contamination | ... |
| * Un rapport détaillé des efforts de réhabilitation réalisés (méthodes, résultats, volume traité ou excavé par rapport au volume résiduel, limites technologiques, techniques ou autres contraintes, etc.) | ... |
| 6.3.5.2 | **Pour les situations impliquant un bâtiment ou une structure** :  Un avis d’un ingénieur spécialisé en structure établissant que la poursuite des travaux pourrait compromettre la stabilité d’un bâtiment ou d’une autre structure, et qu’il n’est pas possible d’utiliser des méthodes usuelles de soutènement (le cas échéant), et inclure :   * une évaluation démontrant le risque d’instabilité; * une description des méthodes de soutènement évaluées; * une description de la méthode (non usuelle) qui serait requise; * les raisons qui justifient qu’il n’est pas possible d’utiliser les méthodes usuelles; * une figure montrant : * la localisation ainsi que l’extension horizontale et verticale du bâtiment ou autre structure concernée, * la localisation ainsi que l’extension horizontale et verticale de la zone de protection à maintenir autour du bâtiment ou autre structure, où les travaux d’excavation sont restreints, et les calculs éventuels de son dimensionnement, * la localisation des sondages et les niveaux de contamination. | ...  Ne s’applique pas |
| 6.3.5.3 | **Pour les autres situations (arbres, milieux sensibles, valeur archéologique, pente abrupte) :**  Un avis d’un professionnel'?' ou autre personne compétente (ingénieur forestier, architecte paysager, biologiste, archéologue, ingénieur, etc.) établissant que la poursuite des travaux pourrait compromettre, par exemple, la viabilité de l’arbre ou la stabilité du terrain et qu’il n’est pas possible d’utiliser des méthodes usuelles de réhabilitation, et inclure notamment :   * Une évaluation démontrant le risque d’instabilité du terrain, ou le risque des travaux pour la survie de l’arbre ou du milieu sensible; * Une description des méthodes de réhabilitation évaluées; * Les raisons qui justifient qu’il n’est pas possible d’utiliser les méthodes usuelles; * Une figure montrant : * La localisation du ou des éléments concernés; * La localisation ainsi que l’extension horizontale et verticale de la zone de protection à maintenir autour du ou des éléments concernés, où les travaux d’excavation sont restreints, et les calculs éventuels de son dimensionnement; * La localisation des sondages et les niveaux de contamination. | ...  Ne s’applique pas |
| 6.3.5.4 | Un avis d’une firme reconnue spécialisée en traitement de sol, établissant qu’un traitement in situ appliqué dans des conditions optimales ne permettrait pas d’atteindre les valeurs limites règlementaires et d’obtenir un gain environnemental significatif. Inclure :   * Une revue (et une description) détaillée de toutes les technologies de traitement in situ disponibles pour réhabiliter le terrain. Cette revue doit prendre en compte les divers intrants (produits) disponibles sur le marché pour appliquer ou améliorer la performance (ex. : tensioactifs) de ces technologies, de même que la possibilité de les utiliser en combinaison (train de technologies). * Une sélection et une évaluation plus approfondie de la technologie, ou du train de technologies, les plus aptes à permettre la réhabilitation du terrain (méthodes, résultats attendus, estimation du volume traité par rapport au volume résiduel, limites technologiques, techniques ou autres contraintes, etc.). Des essais de laboratoire et terrain, voire l’application à grande échelle, peuvent être requis pour démontrer les limites du traitement. * Dans le cas où un traitement a été mis en place où l’atteinte de la limite technologique du traitement est invoquée, l’avis devra établir que le système a été conçu et utilisé de façon optimale et que le traitement réalisé a atteint sans équivoque son efficacité maximale sans atteindre les valeurs limites règlementaires. | ... |
| 6.3.5.5 | Autres éléments (à identifier le cas échéant) : *Saisissez les informations.* | ... |

* 1. Changement d’utilisation du terrain

6.4.1 Le plan de réhabilitation prévoit-il un changement d’utilisation du terrain visé à l’article 31.53 de la LQE ainsi que le maintien dans le terrain de contaminants'?' dont la concentration excède les valeurs limites règlementaires (art. 31.55 LQE)?

R NR SO

|  |
| --- |
| Oui Non |

Si vous avez répondu Non, passez à la section 7.

6.4.2 Fournissez un rapport des observations recueillies au cours de l’assemblée publique ainsi qu’une copie de l’avis publié dans le journal distribué dans la municipalité où est situé le terrain (art. 31.55 al. 2 et 3 LQE).

R NR SO

|  |  |
| --- | --- |
| *Indiquez le nom du document.* | *Précisez la section.* |

1. Modalités et calendrier de réalisation des travaux

7.1 Dans le tableau ci-dessous, indiquez les dates estimées du début et de fin, ou la durée, des différentes étapes de réalisation des travaux.

R NR SO

Exemples d’étape de réalisation des travaux:

* le démantèlement installations présentes (bâtiments, réservoirs souterrains et hors sols, etc.);
* l’excavation des sols;
* le traitement des sols ou des matières;
* l’entreposage temporaire des matières ou des sols;
* la remise en état du site, notamment lorsque les travaux touchent des milieux humides et hydriques.

Si l’information n’est pas disponible, fournissez une durée approximative des principales étapes de l’activité.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Étapes de réalisation | Date de début | Date de fin | Durée |
| *Saisissez les informations.* | *Sélectionnez la date.* | *Sélectionnez la date*. | *Précisez la durée.* |
| ... | *..*. | *..*. | ... |
| *Cliquez sur le + pour ajouter des lignes*. | *..*. | *..*. | ... |

|  |  |
| --- | --- |
| *Si vous préférez joindre un document, indiquez-en le nom.* | *Précisez la section.* |

7.2 Décrivez le plan de travail proposé pour la réhabilitation environnementale du terrain.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

1. Impacts sur l’environnement

8.1 Dans les éléments suivants, cochez ceux pour lesquels les travaux ou ouvrages réalisés dans le cadre du plan de réhabilitation génèrent des impacts.

|  |
| --- |
| Bruit |
| Eaux de surface |
| Sols et eaux souterraines |
| Air |
| Milieux humides et hydriques |
| Autres impacts environnementaux (vibrations, espèces menacées et vulnérables, détérioration d’habitats, etc.) |
| Aucun impact |

Si vous avez répondu Aucun impact, passez à la section 9.

8.2 Pour les éléments cochés à la question précédente, quelles sont la nature, la source, la quantité et la concentration de tous les contaminants'?' susceptibles d’être rejetés?

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

8.3 Décrivez les impacts anticipés sur l’environnement pour les éléments cochés à la question 8.1.

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

8.4 La mise en place de mesures d’atténuation, de suivi, d’entretien, de surveillance et de contrôle est-elle prévue?

|  |
| --- |
| Oui Non |

Si vous avez répondu Non, passez à la section 9.

8.5 Décrivez les mesures d’atténuation, de suivi, d’entretien, de surveillance et de contrôle mises en place ainsi que les équipements, les appareils, les points de mesure, la fréquence des campagnes d’échantillonnage et toute autre installation nécessaire à cette fin.

Exemples de mesure d’atténuation (bruit) :

* l’utilisation d’écrans antibruits;
* les activités bruyantes limitées entre 7h et 19h;
* l’utilisation d’équipements munis de dispositif réduisant le bruit;
* etc.

Exemples de mesure (eaux) :

* l’utilisation d’un rideau de turbidité, de barrière à sédiments, de bassins de sédimentation;
* l’entreposage des matériaux sur une surface étanche;
* la réalisation d’un suivi de la qualité des eaux;
* etc.

Exemples de mesure d’atténuation (sols) :

* l’entreposage des sols et matériaux contaminés sur des surfaces étanches;
* l’entreposage des matériaux lixiviables à l’abri des intempéries;
* la revégétalisation et l’ensemencement des sols mis à nus.

Exemples de mesure d’atténuation (milieux humides et hydriques) :

* interdire l’entreposage ou la circulation dans les milieux à conserver;
* maintenir un débit réservé écologique;
* recouvrir temporairement les surfaces dénudées par une toile de géotextile, un matelas en fibre de coco, etc.;
* etc.

Exemples de mesure (autres) :

* la revégétalisation à l’aide d’espèces indigènes présentes sur le site;
* la réalisation des travaux dans un temps précis de l’année pour respecter une période de reproduction d’une espèce faunique;
* la délimitation de l’aire des travaux (clôtures, blocs de béton, signalisation, etc.).

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

1. Services de professionnels ou d’autres personnes compétentes

9.1 Les services d’un professionnel'?' ou d’une autre personne compétente ont-ils été requis pour remplir le présent formulaire ou pour préparer tout autre document en soutien à ce formulaire?

R NR SO

|  |
| --- |
| Oui Non |

Si vous avez répondu Non, passez à la section 10.

9.2 Indiquez le nom du professionnel ou autre personne compétente concerné.

R NR SO

|  |
| --- |
| *Saisissez les informations ou indiquez le nom du document et la section.* |

1. Déclaration du demandeur

Je déclare que tous les renseignements fournis dans le présent formulaire ainsi que toutes les annexes et tous les documents qui l’accompagnent sont complets et exacts.

Toute fausse déclaration peut entraîner des sanctions en vertu de la *Loi sur la qualité de l’environnement* (RLRQ, chapitre Q 2).

Tous les renseignements fournis feront partie intégrante de la demande.

**Nom en lettres moulées** :­­­­­­­­­­­­­­­­\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Signature** : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ **Date** : *Sélectionnez une date*.

Lexique

**autorisation** : un permis, une autorisation, une approbation, une attestation, une habilitation, une accréditation, une certification ou tout autre droit de même nature accordé en vertu des lois concernées ainsi que son renouvellement et sa modification (art. 2 LMA).

**contaminant** : une matière solide, liquide ou gazeuse, un micro-organisme, un son, une vibration, un rayonnement, une chaleur, une odeur, une radiation ou toute combinaison de l’un ou l’autre susceptible d’altérer de quelque manière la qualité de l’environnement (art. 1 LQE).

**environnement** : l’eau, l’atmosphère et le sol ou toute combinaison de l’un ou l’autre ou, d’une manière générale, le milieu ambiant avec lequel les espèces vivantes entretiennent des relations dynamiques (art. 1 LQE).

**étude hydrogéologique** : étude signée par un ingénieur ou un géologue décrivant, pour un territoire donné, la distribution, la composition et le comportement de l’eau souterraine ainsi que ses interactions avec les formations géologiques, les eaux de surface et les activités anthropiques (art. 3 REAFIE).

**matière dangereuse** : toute matière qui, en raison de ses propriétés, présente un danger pour la santé ou l’environnement et qui est, au sens des règlements pris en application de la LQE, explosive, gazeuse, inflammable, toxique, radioactive, corrosive, comburante ou lixiviable, ainsi que toute matière ou tout objet assimilé à une matière dangereuse selon les règlements (art. 1 LQE).

**NEQ** : acronyme pour « numéro d’entreprise du Québec », lequel correspond à l’identifiant numérique, composé de dix chiffres, attribué à chaque entreprise qui s’immatricule au Registraire des entreprises.

**personne morale de droit public, y compris les municipalités et les sociétés d’État** : personne morale qui, poursuivant un intérêt général, est régie par des points essentiels de son fonctionnement, notamment par sa composition, ses pouvoirs et les contrôles auxquels elle est soumise par des règles de droit public.

**personne morale** : toute forme d’entreprise légalement constituée qui a une personnalité juridique distincte de celle de ses propriétaires et dont la gestion est confiée à des administrateurs, membres de son conseil d’administration. C’est une entreprise formée par statuts de constitution ou par lettres patentes, notamment sous le régime de la *Loi sur les sociétés par actions* (L.R.Q., c. S-31.1) ou de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* (L.R.C. [1985], ch. C-44).

**personne physique** : particulier qui exerce une activité ou qui fait des affaires seul ou avec d’autres personnes autrement qu’en société de personnes.

**personne-ressource** : la personne-ressource au sein de l’entité demanderesse est la personne physique qui agit pour une personne morale, une personne de droit public ou une société de personnes. La personne-ressource reçoit les communications concernant la demande. Si l'initiateur de projet est une personne physique, il est possible que la personne-ressource soit la même personne que l'initiateur de projet.

**professionnel** : professionnel au sens de l’article 1 du *Code des professions* (chapitre C-26); est également assimilée à un professionnel (art. 31.42(2) LQE)

* toute personne autorisée par un ordre professionnel à exercer une activité réservée aux membres de cet ordre;
* une personne agréée dans le domaine de la caractérisation et de la réhabilitation de terrains par un organisme de certification accrédité par le Conseil canadien des normes en vertu de la norme ISO 17024;
* toute autre personne déterminée par règlement du gouvernement.

**représentant** : personne qui dépose au nom du demandeur une demande d’autorisation, une demande de modification d’autorisation, une demande de renouvellement d’autorisation ou encore un avis de cession. Il peut s’agir de la personne-ressource comme d’une personne externe au demandeur. En soumettant la demande dans le service en ligne, le représentant s'engage pour le demandeur.

**société de personnes** : une société de personnes est une forme d’entreprise qui peut être composée notamment de personnes physiques, de personnes morales ou de sociétés de personnes qui font des affaires ensemble en sociétés de personnes : la société en nom collectif (SENC), la société en commandite (SEC) et la société en participation.